

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01330
Numéro SIREN : 908 184 807
Nom ou dénomination : 2MB INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007179

Texte des résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2023

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au président dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Troisième résolution

Le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 323,95 euros que les associés décident d'affecter de la manière suivante :

- Affectation au poste « Report à nouveau » en totalité.

Selon les prescriptions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et leur ventilation selon qu'ils bénéficient ou non de l'abattement ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avec abattement</u>	<u>Sans abattement</u>
12/2019	Néant	Néant	Néant
12/2020	Néant	Néant	Néant
12/2021	Néant	Néant	Néant

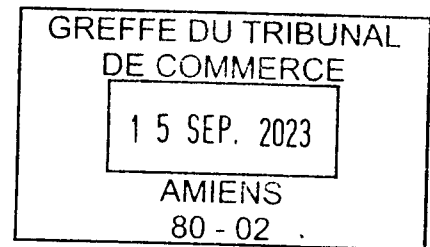
Quatrième résolution

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le président a exercé son mandat bénévolement.

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.





Procès verbal d'Assemblée Générale Ordinaire

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mai, à Amiens,

A 10 heures, les associés de la société 2MB Invest, société par actions simplifiée au capital de 3000 euros, immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro 908 184 807 se sont réunis au 15 rue le Tintoret, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite par le président conformément à l'article 26 des statuts.

L'assemblée est présidée par M. BENARD Mickaël en qualité de président.

Sont présents ou représentés les associés suivants :

- M. BENARD Matisse (15 actions),
- M. BENARD Mickaël (135 actions),

Qui détiennent ensemble 150 actions sur un total de 150 actions représentant le capital social soit plus de la moitié des actions, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts.

- Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- 1° la convocation de chaque associé ;
- 2° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- 3° les comptes annuels ;
- 4° le rapport de la présidence.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus de la présidence,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce,
- Questions diverses.

- Lecture est donnée du rapport du président
- La discussion est ouverte
- Aucunes observations sont présentées.
- Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au président dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 323,95 euros que les associés décident d'affecter de la manière suivante :

- Affectation au poste « Report à nouveau » en totalité.

Selon les prescriptions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et leur ventilation selon qu'ils bénéficient ou non de l'abattement ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avec abattement</u>	<u>Sans abattement</u>
12/2019	Néant	Néant	Néant
12/2020	Néant	Néant	Néant
12/2021	Néant	Néant	Néant

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le président a exercé son mandat bénévolement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

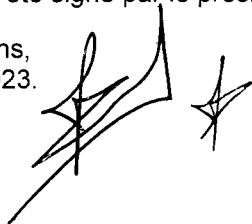
Résolution finale

~~L'assemblée ordinaire des associés donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du~~
procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Fait à Amiens,
Le 31/05/2023.



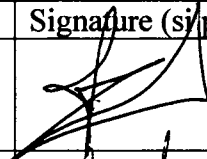

SAS 2MB INVEST
Société par actions simplifiée
Capital social : 1500 €
Siège social : 15, rue Le Tintoret 80080 AMIENS
RCS AMIENS : 908184807

FEUILLE D'EMARGEMENT

DES ASSOCIES OU DE LEUR REPRESENTANT LEGAL
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 31 mai 2023

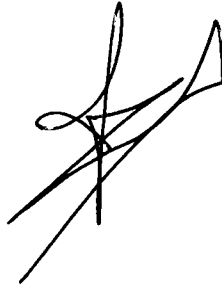
Sont présents ou représentés :

Nom / Prénom	Statut	Signature (si présent)
Mr BENARD Mickaël 135 actions	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent	
Mr BENARD Matisse 15 actions	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent	 représentant légal

Nombre total d'actions : 150.

Fait à Amiens,
Le 31/05/2023.

Le président,
BENARD Mickaël.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01122021	31122022	X
----------	----------	---

Désignation de la société: SAS 2MB INVEST	Adresse du siège social: 15 rue Le Tintoret 80080 AMIENS
SIRET 9 0 8 1 8 4 8 0 7 0 0 0 1 8	Ancienne adresse en cas de changement:
Adresse du principal établissement:	

LE RÉGIME FISCAL DES GROUPEMENTS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées	Services	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------	--

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	324
--------------------------	--	-----------------------------------	---------	-----

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2.50%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom
	NIF

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2066-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.Impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.Impots.gouv.fr.

Nom et adresse du CGA/OMGA	Nom et adresse du viseur conventionné
COGEP DOUAI 822 RUE MAURICE CAULLERY Z.I. DORIGNIES 59500 DOUAI Tél: 03 27 87 60 63	

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 16/05/2023	Lieu: AMIENS
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné	Signature: BENARD Mickaël	

Examen de conformité fiscale (ECF)

Désignation de l'entreprise SAS 2MB INVEST Néant *

Adresse de l'entreprise 15 rue Le Tintoret 80080 AMIENS

Numéro SIRET * 9 0 8 1 8 4 8 0 7 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 3 Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		0 0 0 0 0		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 500	1 500			
	Total I (5)	044	048	1 500				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074	64	64		
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	207	207			
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	271			
		Total général (I+II)	110	112	1 771			
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET			
				1	2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500				
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131						
	132							
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		(324)				
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		1 176				
	Total II	154						
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154						
	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	595	595	595			
	172							
Produits constatés d'avance	174							
	Total III	176		595				
	Total général (I + II + III)	180		1 771				
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 500			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 102 Septies A bis du code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 2MB INVEST		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Neant				
A - RÉSULTAT COMPTABLE						3 1 1 2 2 0 2 2 1		0 0 0 0 0						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210								
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214								
			services *	217		218								
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222								
	Production immobilisée *					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226								
	Autres produits					230								
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232							
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
		Variation de stock (marchandises) *					236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240								
Autres charges externes *		(dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242		324						
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244								
Rémunérations du personnel *						250								
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252								
Dotations aux amortissements *						254								
Dotations aux provisions						256								
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		0							
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)						264		324						
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(324)						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)	280							
	Produits exceptionnels					(IV)	290							
	Charges financières					(V)	294							
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348										
	Impôts sur les bénéfices *					(VII)	306							
	BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		(324)					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314		324				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318		
	Provisions non déductibles *											322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)											324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138			342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991								
Divers* ZFANG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			350			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											993			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)											993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	352		354		324			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						Déficit col. 2	356							
Déficits antérieurs reportables . *									360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	370		372		324			
						Déficit col. 2								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quafa

Désignation de l'entreprise SAS 2MB INVEST

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légitime *	
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406		
	Autres	410		412		414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426		
	Constructions	430		432		434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456		
	Matériel de transport	460		462		464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476		
	Immobilisations financières	480		482	1 500	484	486	1 500	
TOTAL		490		492	1 500	494	496	1 500	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
	Fonds commercial	495		497		498	499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516		
	Constructions	520		522		524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546		
	Matériel de transport	550		552		554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566		
TOTAL		570		572		574	576		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme			
						19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise SAS 2MB INVEST

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

	Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits reportables	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits de l'exercice	860 324
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 324

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	64
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegre Quadra

5

Désignation de l'entreprise : SAS 2MB INVEST				Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/12/2021		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois
				1 3
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :				376
dont apprentis				657
dont handicapés				651
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105
TOTAL 1				106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143
Subventions d'exploitation reçues				113
Variation positive des stocks				111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153
TOTAL 2				144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats				121
Variation négative des stocks				145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150
TOTAL 3				152
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3) 137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *	
		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026
Période de référence				024 160
Date de cessation				186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 9 0 8 1 8 4 8 0 7 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2MB INVEST

ADRESSE (voie) 15 rue Le Tintoret

CODE POSTAL 80080

VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BENARD Prénom(s) Mickaël

Nom marital % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 135

Naissance : Date 051081 N° Département 93 Commune BONDY Pays

Adresse : N° 9 Voie Rue Bazile Darquet

Code postal 80260 Commune COISY Pays

Titre (2) M Nom patronymique BENARD Prénom(s) MATISSE

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 15

Naissance : Date 071216 N° Département 80 Commune AMIENS Pays FR

Adresse : N° 9 Voie Rue Bazile Darquet

Code postal 80260 Commune COISY Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.